

APPEL À PROJETS

APPUI AUX FORMATIONS COURTES PROFESSIONNALISANTES (FCP)

Règlement

Dépôt en ligne **avant le dimanche 17 mai 2022, à 23h59 (heure d'Haïti) :**
<https://l.auf.org/formations-certifiantes>

PRÉSENTATION

Conformément à sa stratégie 2021-2025, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans la Caraïbe soutient le développement de formations courtes et professionnalisantes portées par les universités membres, afin de contribuer à l'amélioration de l'employabilité des étudiant(e)s au sein de la francophonie scientifique.

Cet appel vise en priorité à :

- Accompagner la mise en place ou le renforcement de formations d'une durée de moins de 12 mois, dotées de débouchés professionnels significatifs, en conformité avec les Objectifs de Développement Durable et répondant aux priorités de développement de la région.
- Contribuer à consolider l'articulation entre les universités de la Caraïbe et le monde professionnel.
- Améliorer l'employabilité des diplômés de la Caraïbe par un renforcement de l'offre de formations professionnelles.

Après avoir vérifié la recevabilité des dossiers, l'AUF Caraïbe, en collaboration avec la Commission Régionale d'Experts Économiques et Scientifiques (CREES), les évaluera et les classera.

Les responsables des formations sélectionnées seront notifiés par courriel et les résultats définitifs de l'appel seront annoncés sur [le site web de l'AUF Caraïbe](#).

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- Le dossier de candidature doit être porté par une [université membre de l'AUF dans la Caraïbe](#), en partenariat des organisations du secteur privé ou public.
- Tous les établissements universitaires impliqués dans le projet doivent être **à jour de leur cotisation à l'AUF**.
- Un même établissement peut **participer à différents projets de formation mais ne peut être porteur que d'un seul dossier de candidature**.
- Les **dossiers incomplets** ne seront pas pris en compte.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE CLASSEMENT

Principaux critères de classement et sélection des dossiers de candidature :

- L'adéquation de la formation aux **besoins du pays concerné, aux priorités de développement de la région et aux Objectifs de Développement Durable**.

- Le caractère **innovant** de la formation, qui pourra s'exprimer aussi bien, par exemple, par l'originalité du domaine de formation dans le panorama régional ou national que par un usage pertinent du numérique ou le recours à des éléments novateurs sur le plan pédagogique (système de mobilité virtuelle des étudiants, modules en format COIL, techniques de classe miroir, classe inversée, pédagogie par projet, réalisation de projets collectifs...).
- La dimension **professionnalisante** de la formation, qui pourra se traduire par des dispositifs comme le stage obligatoire, l'alternance, l'intervention de professionnels, l'existence de modules de préprofessionnalisation (élaboration du projet professionnel, élaboration d'un CV, préparation à un entretien d'embauche).
- La contribution du projet au **rayonnement international** des établissements impliqués.
- La capacité du projet **à se pérenniser** sur le plan financier et technique, après la phase d'accompagnement par l'AUF.
- L'importance du soutien apporté au projet **par les établissements qui le déposent et par d'autres partenaires**.

MODALITÉS DE SOUTIEN

- Apport financier maximal de l'AUF par projet : 10 000 €, pour une durée de 12 mois, à partir du 1^{er} septembre 2022.
- Co-financement **minimal** exigé par projet : 30% du budget total, comprenant la valorisation de ressources humaines et techniques.
- Aucune dépense salariale n'est éligible sur le financement apporté par l'AUF.
- Dépenses éligibles pour la partie financée par l'AUF :

Nature de la dépense	Consignes à respecter	Pourcentage maximal du financement AUF
Mobilité d'enseignement et de perfectionnement pour l'équipe pédagogique	<p>La durée maximale de chaque mission est de 10 jours. Elle vient en complément des échanges et des formations à distance entre les personnes concernées.</p> <p>Le projet doit prévoir des solutions de remplacement si, pour des raisons diverses, ces missions ne peuvent pas se réaliser.</p> <p>Transports : billets d'avion, bus ou train en classe économique, achetés au tarif le plus avantageux ; déplacements en voiture remboursés au forfait kilométrique.</p> <p>Frais d'hébergement et de repas ne dépassant pas 140 € par jour dans un pays du Nord et 110 € par jour dans un pays du Sud (selon la Classification des pays d'après l'indice de développement de la Banque Mondiale).</p>	40%
Frais de fonctionnement	Liste non-exhaustive de dépenses éligibles : abonnement internet, allocation enseignante sans mobilité (à l'exception des membres l'équipe pédagogique principale), acquisition d'ouvrages, abonnement à des bases de données...	60%
Acquisition de matériel	À l'exclusion de tout matériel bureautique et téléphonique courants.	
Création de plateforme d'enseignement à distance	Liste non-exhaustive de dépenses éligibles : achat de licence, développement et hébergement de plateforme de formation à distance.	

- Une fois le projet retenu, la plus haute autorité de l'Université et le porteur du projet recevront une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers.
- La mise en œuvre du soutien de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet seront assurés par l'AUF Caraïbe, en collaboration sa Commission régionale d'experts économiques et scientifiques (CREES), et en dialogue avec l'équipe de l'établissement porteur.

CALENDRIER

15 mars 2022	Lancement de l'appel à projets
17 mai	Clôture de l'appel à projets
1^{er} juin 2022	Publication des résultats de la sélection et envoi des conventions aux porteurs des projets
30 juin 2022	Retour des conventions signées
Septembre 2022	Démarrage des projets

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Pièces constitutives :
 - 1) Formulaire de candidature dûment rempli et signé par le coordonnateur du projet et par la plus haute autorité de l'établissement universitaire portant le projet.
 - 2) Annexe budgétaire (prévision de l'ensemble des recettes et des dépenses) signé par le coordonnateur du projet et par la plus haute autorité.
 - 3) Lettres de soutien des partenaires indiquant précisément leurs contributions au projet.
 - 4) CV actualisé du responsable du projet.
 - 5) Tout autre document complémentaire considéré comme important par le responsable du projet.
- Toutes les pièces du dossier doivent être rédigées ou traduites en français, au format PDF.
- Dossier complet à déposer en ligne **avant le dimanche 17 mai, à 23h59** (heure d'Haïti) sur <https://l.auf.org/formations-certifiantes>